

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **76 (1940)**

Heft 32

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *A propos de l'Education nationale.* — *Nécrologie : J. Magnin.* — VAUD : *Places au concours.* — *Journée suisse pour les enfants victimes de la guerre.* — *Rollé inaugure un nouveau collège.* — *Communiqué.*
PARTIE PÉDAGOGIQUE : HANS GILOMEN : *Prairie alpestre (Tableaux scolaires suisses)*, Trad. E. D. — ROBERT JAQUET : *Un rapport.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

A PROPOS D'ÉDUCATION NATIONALE FÉDÉRALISME ? CENTRALISATION ?

Deux fois au cours de cette année, le comité central S. P. R. a exprimé publiquement son opinion au sujet de l'éducation nationale de la jeunesse suisse : une première fois, en adressant à tous les députés aux Chambres fédérales une lettre qui attirait leur attention sur l'importance d'une éducation civique plus étendue et plus approfondie¹ ; une seconde fois, en affirmant, à propos du rétablissement des examens pédagogiques des recrues, que nous devons appuyer « toutes les initiatives ayant pour but de donner à la jeunesse suisse une claire vision de ses devoirs et de ses droits »².

Ces deux démarches nous ont valu quelques critiques et quelques reproches ; un certain nombre de collègues nous ont exprimé leurs craintes qu'en sollicitant avec autant d'insistance l'intervention de la Confédération, dans un domaine que les cantons se sont jusqu'ici jalousement réservé — théoriquement du moins —, nous trahissions nos idées fédéralistes pour sacrifier à la centralisation : déjà, nous a-t-on dit, se profile à nouveau sur la muraille l'ombre du bailli scolaire prêt à dépouiller nos cantons d'une de leurs dernières prérogatives, celle à laquelle nous sommes le plus profondément attachés !

Je voudrais rassurer ces collègues inquiets et leur montrer pourquoi nous avons été amenés à prendre cette attitude :

Lorsqu'en 1937 la question de l'éducation nationale s'est posée à nous pour la première fois, à la suite des thèses adoptées au congrès de Lucerne par le Schweiz. Lehrerverein, nous sommes restés sur une

¹ *Educateur* du 30 mars 1940, N° 13.

² *Educateur* du 18 mai 1940, N° 20.

prudente réserve. Nous pensions que les projets présentés étaient encore bien vagues, et surtout, nous estimions qu'à une obligation d'un enseignement civique post-scolaire imposée par une loi fédérale, nous devions préférer des mesures prises par les cantons qui sauraient les adapter aux diverses conditions de leur population. C'est pourquoi nous nous sommes réjouis de voir M. le conseiller fédéral Etter affirmer sa confiance dans l'instruction civique telle que les cantons l'avaient comprise jusqu'ici, de même que nous approuvions pleinement la réponse faite au questionnaire fédéral par la Conférence des chefs de département de l'instruction publique qui disait : « la majorité (des représentants cantonaux) ne se rallie pas à une obligation imposée par la Confédération, entraînant un contrôle fédéral, apparemment lié à cette obligation. On peut attendre des résultats plus rapides et plus sûrs de l'obligation décrétée par les cantons, car la revision de la Constitution et une législation fédérale nécessaires à une telle organisation demanderaient des années. Une législation fédérale aurait pour conséquence d'uniformiser l'enseignement ; les expériences faites à propos de l'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle sont peu encourageantes ; d'ailleurs, les cantons eux-mêmes sont aussi un objet de l'enseignement civique... pour tous ces motifs, il est préférable que les cantons agissent de leur propre initiative ».

Malheureusement, les cantons — la question financière a probablement exercé à ce sujet une influence déterminante — n'ont pas montré un enthousiasme excessif pour entrer dans la voie que leurs représentants eux-mêmes avaient tracée. Le Message du Conseil fédéral aux Chambres concernant les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération, du 9 décembre 1938, cite bien tout au long les lignes ci-dessus et y applaudit, mais il ne donne pas les réponses décevantes faites par les cantons à l'enquête sur la possibilité d'introduire, par l'intermédiaire des législations cantonales, un enseignement post-scolaire obligatoire : Sur les 25 Etats, 7 ne se prononcent pas ; 15, dont Berne, Zurich, St-Gall, Genève, sont sans opinion, ou attendent une loi fédérale, ou sont opposés à de pareilles mesures. Le reste, 3 Etats, a déjà décrété l'obligation ou se prépare à le faire.

Devant ces constatations, nous n'avons pu que nous rallier aux observations présentées par le S. L. V. dans sa lettre aux Commissions fédérales du 12 janvier 1939 dans lesquelles nous lisons : « Plus de la moitié des jeunes gens et la presque totalité des jeunes filles ne reçoivent, dans les années qui séparent leur libération scolaire de leur majorité, aucun enseignement civique ou un enseignement insuffisant... Savoir si la Confédération ou les cantons doivent établir l'obligation d'un enseignement civique n'a pour nous aucune importance politique

ou de principes. Ce qui nous préoccupe, c'est le souci d'une préparation rapide et efficace de tous les jeunes gens et jeunes filles à leur mission de soldats et de citoyens, de femmes et de mères. »

Cette citation résume fort bien notre position actuelle. Les dangers dont nous voudrions voir la jeunesse suisse préservée n'ont pas disparu, bien au contraire. Pour y parer, nous demandons qu'on agisse, et nous pensons qu'il y a urgence. Nous ne croyons pas non plus que des cours obligatoires nous apportent une solution complète et définitive du problème. Ils ne constituent, à notre avis, qu'une réponse partielle, mais nécessaire. C'est à nous, éducateurs, et éducateurs romands, d'agir dans nos cantons pour que se réalise au mieux de nos intérêts spirituels et moraux une éducation civique largement conçue, et c'est à nous qu'il appartient d'étudier quels autres moyens peuvent être mis en œuvre pour compléter ce que les cours, les manuels et les examens ne peuvent donner que bien imparfaitement. G. W.

NÉCROLOGIE

† **Julien Magnin.** — M. Julien Magnin, ancien rédacteur à l'*Educateur*, vient de mourir à Prilly, où il a vécu les dernières années d'une vie entièrement consacrée au service du pays. Il avait obtenu son brevet d'instituteur en 1889, et enseigna en cette qualité deux ans à Genolier, onze ans à Préverenges, quatorze ans à Lausanne. Appelé comme maître de calligraphie dans divers établissements secondaires de la capitale vaudoise, il consacra les dernières années de sa carrière pédagogique exclusivement à l'Ecole normale, dont il fut le dévoué secrétaire. Retraité en 1928, il fut municipal et syndic de Prilly, et jusqu'à sa mort membre de la commission scolaire de cette importante commune. Il avait, en 1933, réalisé ce tour de force involontaire d'être élu syndic à l'unanimité des votants, sauf une voix, la sienne, et cela dans une commune qui compte des adhérents de tous les partis. C'est dire en quelle estime on tenait notre ami.

Julien Magnin collabora activement à nos journaux pédagogiques dès le début de sa carrière ; avec son frère Louis-Jaques, il fit paraître dans l'*Ecole* et dans l'*Educateur* d'innombrables articles, schémas de leçons de tous ordres, renseignements pour leçons de choses, problèmes d'arithmétique, etc., ce qui, avec l'autorité qu'il s'était acquise comme maître, le fit choisir par François Guex comme rédacteur de la partie pratique de l'organe romand dès 1911. Le soussigné ne songe pas sans émotion et reconnaissance aux deux années pendant lesquelles il a œuvré avec lui à l'*Educateur*. Tout travail était facile avec Julien Magnin. Esprit clair et précis, collègue fraternel et plein de cœur, doué d'une puissance de labeur peu commune, il était le bras droit du rédacteur en chef, et son conseiller éprouvé. Ayant quitté l'enseignement primaire,

il crut devoir abandonner en 1918 une activité sans rapport direct avec ses nouvelles fonctions.

Il avait fait partie de 1905 à 1908 du Comité directeur de la Société pédagogique vaudoise, et fut pendant de nombreuses années l'un des délégués vaudois auprès du Comité central de la Romande. Son ascendant tenait autant à sa cordialité simple et à sa grande modestie qu'à son don inné d'exposition claire et précise, et à sa connaissance des hommes et des choses.

Un ami sûr, un bon collègue, un fidèle serviteur du pays nous a quittés après tant d'autres. Les rangs de la vieille équipe s'éclaircissent, noms à peine connus parfois de la jeune génération des maîtres de l'école romande. Ce sont eux, les anciens, pourtant, qui l'ont faite ce qu'elle est. Que leurs successeurs gardent au moins fidèlement leur mémoire !

La cérémonie funèbre tenue au temple de Prilly le mercredi 28 août fut, dans son émouvante simplicité, l'une des plus belles auxquelles nous ayons assisté. Un auditoire qui remplissait l'édifice jusqu'à la dernière place écouta avec recueillement le culte profondément senti de M. le pasteur Rodieux, et les allocutions émues de M. le syndic Ravey au nom des autorités, de M. Th. Rouffy, professeur, au nom de la Commission scolaire, et de M. Paul Durussel, au nom des camarades d'études du défunt.

Julien Magnin laisse trois filles qui ont suivi fidèlement sa trace : M^{lles} Hélène, Marthe et Juliette Magnin, institutrices à Lausanne, Renens et Bussigny. Qu'elles trouvent ici l'expression de la sympathie affligée des nombreux amis de leur regretté père ! E. BRIOD.

VAUD

PLACES AU CONCOURS

Forel s. Lucens : instituteur.

Villars-Burquin : instituteur.

Essertines s. Yverdon : institutrice (13 sept.).

JOURNÉE SUISSE

pour les enfants victimes de la guerre.

7 septembre.

Aujourd'hui, par la radio, par la presse, le Cartel suisse fait mieux connaître la nécessité de sa grande œuvre. Un élan de générosité a déjà répondu ; des sommes réjouissantes ont été réunies, des secours ont été apportés aux petits malheureux de France.

Mais les besoins restent considérables et nous sommes les seuls à pouvoir soulager un peu, oh ! très peu, toutes ces misères. Les délégués suisses qui travaillent bénévolement dans les provinces non occupées nous font un tableau navrant de la situation. Dans des villes et des

villages surpeuplés, on est privé de nourriture ; des adolescents n'osent pas quitter leurs cantonnements parce que leurs vêtements sont en lambeaux ; des mères n'ont aucun aliment, pas de lait, pour leurs nourrissons affamés.

Nos écoliers ne resteront pas indifférents. Ils voudront apporter une aide efficace et apprendront ainsi, en constatant le dénuement d'autrui, à compter leurs privilèges. *Des jeunes favorisés au service des jeunes malheureux !* voilà la solidarité que voudrait créer l'œuvre des parrainages. Son succès dépend de la bonté, de la bonne volonté des maîtresses et des maîtres.

Avec une cotisation de 35 centimes par mois et par élève, une classe peut réunir 10 fr. mensuellement et devenir marraine d'un déshérité. Elle recevra sa photographie qu'elle aura tous les jours sous les yeux. Elle accordera à cet enfant une pensée quotidienne ; s'il vient en Suisse, elle ira lui faire visite ; elle apprendra à connaître toute sa misère.

Cette somme modique, l'élève ne la demandera pas à ses parents ; il doit l'obtenir par un petit travail personnel rétribué, ou mieux par quelques privations (dessert, beurre, excursion, etc.).

Plusieurs classes se sont déjà inscrites pour les parrainages. Pourtant, de nombreux maîtres, absents cet été, n'ont pas pu répondre à notre appel. Nous savons qu'ils tiennent à s'associer et à associer leurs écoliers à cette œuvre de bienfaisance. Des cantons suisses ont déjà apporté une magnifique collaboration. Pour que des enfants qui ont tout perdu, affections et bien-être, reprennent confiance dans la vie et dans les hommes, le corps enseignant vaudois voudra aussi se joindre à ce généreux effort de solidarité.

A. C.

N.-B. — Pour sauvegarder la liberté de chacun il est bien entendu qu'aucune collecte ne peut se faire durant les heures de classe.

3^e liste des classes inscrites pour parrainage.

Total des listes précédentes : 55 parrainages.

Nyon : 1^{re} cl. garçons ; 1^{re} cl. filles ; 2^e cl. mixte. — Yverdon : 2^e cl. filles ; 6^e cl. a mixte ; cl. 6m I ; cl. 4m I ; Cl. 5a ; cl. 1f ; cl. 2m ; 6^e cl. mixte III ; cl. 3^e m. a. — 3^e cl. Chailly sur Clarens. — 1^{re} cl. Veytaux. — Cl. prim. sup. Montricher. — 1^{re} cl. Echandens. — 2^e cl. Montricher. — Ecole prim. Corcelles (Jura bernois). — 1^{re} cl. L'Isle, 2 parrainages. — 1^{re} et 2^e cl. Corcelles-le-Jorat. — 1^{re} cl. Combremont-le-Petit. — 1^{re} cl. Bullet. — 2^e cl. Le Lieu. — 1^{re} cl. Daillens. — 6^e cl. Aigle. — Ecole sup des jeunes filles, Lausanne : 12 classes. — Total au 31 août : 94 parrainages.

S'inscrire au *Cartel suisse pour les enfants victimes de la guerre*, rue de Bourg 8.

ROLLE INAUGURE UN NOUVEAU COLLÈGE

Le dimanche 25 août, Rolle était en fête. Un cortège d'officiels, d'invités et d'enfants parcourut les rues pavoisées et se rendit au nouveau collège, situé entre la gare et la ville. C'est un bâtiment d'un seul étage, fort bien aménagé, comprenant 6 classes de 42 élèves, les locaux pour l'enseignement ménager et diverses salles, entre autres une salle de gymnastique avec un local pour les douches.

Depuis le début du 19^e siècle, les écoliers rollois étaient logés dans le vieux château qui s'élève au bord du lac. La nécessité de créer une classe ménagère a obligé la commune à la construction d'un nouvel édifice, construction commencée en mai 1939.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, M. Perret, chef du Département de l'Instruction publique, a prononcé un magistral discours qui a fait, sur l'auditoire, une profonde impression. « Pour assurer l'avenir d'un peuple, a dit notre conseiller d'Etat, il ne suffit pas de lui donner des conditions de vie normales, dans l'ordre, la sécurité et la justice... Il faut encore, il faut surtout, élever — dans le sens exact du terme — les jeunes générations. C'est la tâche première, essentielle, la tâche sacrée devant laquelle s'effacent toutes les autres, la tâche qui s'accomplira par la collaboration de la famille, de l'école et de l'Eglise... On peut dire, sans exagération aucune, que c'est à l'école que se forge l'avenir d'une nation.

L'école vaudoise travaille dans une atmosphère de paix, grâce à l'entente, au bon vouloir, à l'intérêt éclairé des autorités scolaires et des parents, grâce surtout à la valeur des maîtres et des maîtresses. »

Heureux pays ! où toute la population d'une petite ville se réjouit de la construction d'un bâtiment scolaire, où un haut magistrat affirme avec conviction la primauté des valeurs morales et spirituelles dans la vie de la nation.

A. C.

COMMUNIQUÉ

Par suite d'un accord avec l'Université commerciale et le Département cantonal d'Education de St-Gall, les cours préparatoires pour l'examen d'admission à l'Université commerciale de St-Gall, auront lieu désormais à « L'Institut pour jeunes gens, sur le Rosenberg », St-Gall.

GLANURES

La liberté et la santé se ressemblent : on n'en connaît bien le prix que lorsqu'elles nous manquent.

Henri BECQUE.

Faire son devoir au risque d'être blâmé est un des grands mérites de l'homme qui en est capable.

LACORDAIRE.

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

Editeur : Commission intercantonale pour l'étude des questions scolaires.

Vente : Ernest Ingold et Cie, Herzogenbuchsee. — Librairie Payot, Lausanne.

5^e série

Groupe : Animaux et plantes dans leur milieu.

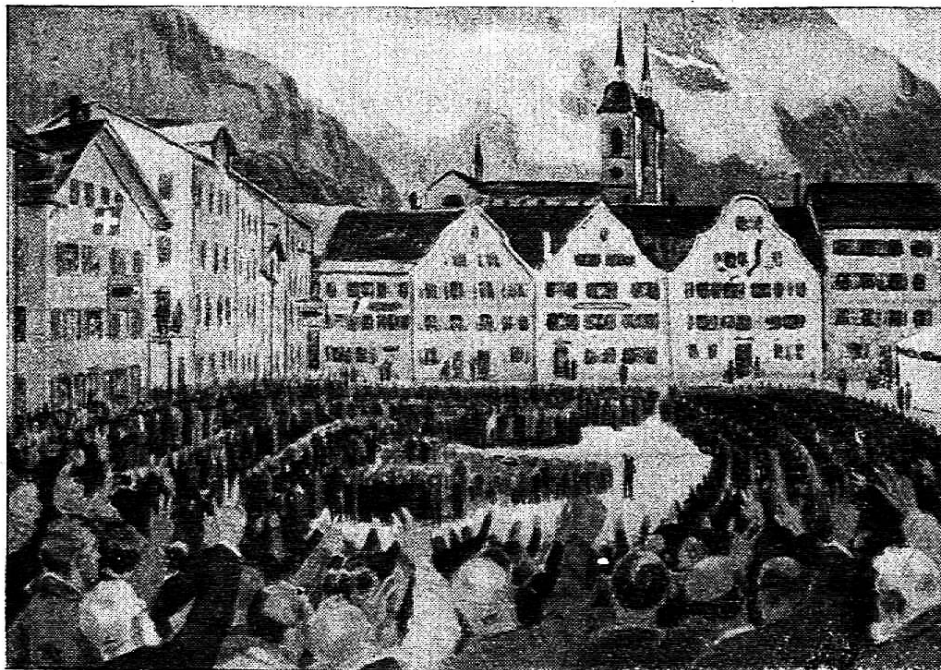
Peintre : Paul André Robert, Evilard.

Bourgeois de Neuchâtel et du Locle ; né en 1901.



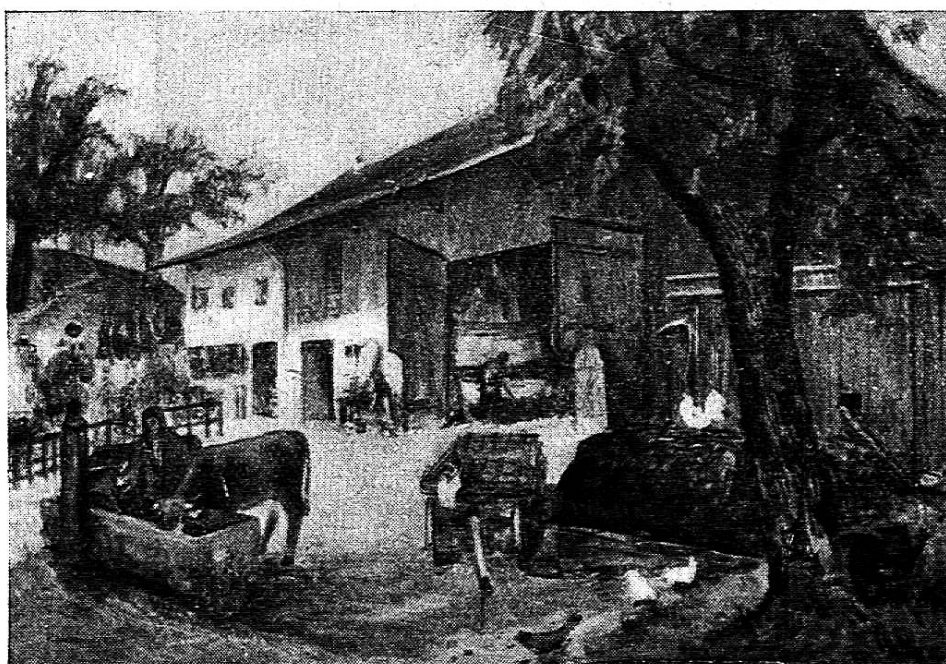
Vipère du Jura (Vipère aspic).

Groupe : Histoire générale.
Peintre : Burkhard Mangold, Bâle.
Bourgeois de Bâle-Ville ; né en 1873.



La landsgemeinde de Glaris.

Groupe : Types d'habitation.
Peintre : Reinhold Kündig, Hirzel.
Bourgeois de Pfaeffikon ; né en 1888.



Maison paysanne (Suisse septentrionale).

Groupe : Les styles.

Peintre : Albert Schenker, Saint-Gall.

Bourgeois de Schönenwerd ; né en 1899.



Le style baroque : Einsiedeln.

La collection des Tableaux scolaires continue à s'enrichir. Les quatre nouveaux sujets constituant la série de 1940 complètent heureusement celles qui ont déjà paru : 28 tableaux sont entrés dans les classes suisses, mettant à la disposition du personnel enseignant un matériel intuitif de premier ordre, suisse par son inspiration, suisse par sa composition, suisse par son exécution.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

PRAIRIE ALPESTRE

Série : *Plantes alpines.*

Peintre : *Hans Schwarzenbach*, Berne. Bourgeois de Thalwil, né en 1911.



Le peintre bernois H. Schwarzenbach créa son magnifique paysage « Prairie alpestre » en juillet 1938 à la Schynige Platte près d'Interlaken. L'artiste a su, à la perfection, joindre le beau à l'utile. Dans son œuvre, chaque plante est traitée avec amour et fidélité, à la manière de Dürer.

Nous nous trouvons à une altitude de 2000 m. environ, à proximité du jardin alpin de la Schynige Platte ^{1, 2}.

¹ Ce jardin alpin est aisément accessible d'Interlaken par le chemin de fer ; il s'étend entre 1950 et 2000 m. près du terminus. On peut y étudier les plantes alpines dans leur milieu naturel et, grâce à sa situation exceptionnelle, acquérir des notions précieuses sur les conditions d'existence des plantes et leur groupement en associations végétales. Chaque année, l'Institut de botanique de l'Université de Berne y organise des cours, en juillet, pour l'étude de la vie végétale des Alpes.

² La Suisse romande possède aussi le jardin botanique alpin de la Linnea, à Bourg-St-Pierre, fondé sous l'impulsion de feu H. Correvon. Il est depuis longtemps au service de l'Institut botanique de Genève et dirigé, actuellement, par le professeur F. Chodat. Des cours et des excursions botaniques y sont organisés en été. C'est un centre précieux d'études géologiques. Le passage des roches siliceuses aux roches calcaires y est d'un grand intérêt théorique. Enfin, la vallée est une voie de réimmigration des espèces préglaciaires venant du Grand-Paradis, qui avaient été exclues de nos régions à l'époque des grandes glaciations..

La vue s'étend en direction E.-S.-E. par-dessus les Iselten-Alpen jusqu'aux sommets caractéristiques du Wetterhorn (3703 m.) et du Schreckhorn (4080 m.).

Sur le climat, le professeur Rytz, dans son guide *Führer durch den Alpengarten Schynige Platte* donne les renseignements suivants : la période libre de neige, ou période de végétation, débute à mi-juin et dure jusqu'à fin octobre (quatre mois et demi environ). L'hiver règne sept mois et demi à huit mois durant. Conditions de température : moyennes approximatives, pour l'année, + 1°, pour la période de végétation, + 8 à 9°, pour l'hiver, — 6,6°, pour janvier, — 6°, pour juillet, + 9°. La moyenne annuelle des précipitations est 160 à 200 cm. dont la moitié tombe en neige. Le mois le plus pluvieux est juillet, avec 14,4 cm. En juillet également, on a observé la plus grande nébulosité, tandis que le mois de décembre est le moins nuageux.

Le tableau représente, non pas un ensemble quelconque ou fortuit de plantes, mais bien deux des associations végétales les plus courantes, deux types de prairies, utilisées dans le domaine alpin pour le pâturage du gros bétail, et qui ont, par conséquent, une importance primordiale pour l'agriculture suisse ¹.

La Prairie fraîche.

Le premier plan représente une partie assez inclinée du pâturage, conquise sur la roche. Le calcaire brunâtre, marneux, du Jurassique moyen ou Dogger, et, à gauche, le Malm clair (Jurassique supérieur) viennent à jour, par places. La terre issue de la destruction de ces roches est assez riche en sels minéraux. Sa réaction est neutre ou faiblement alcaline, à cause du substratum calcaire. La pente est inclinée vers l'ouest : elle ne reçoit donc pas dans la journée les rayons perpendiculaires du soleil. Le sol, par suite, contient assez d'humidité pour assurer un développement normal même des plantes les plus exigeantes. Ainsi sont réalisées sur cette pente les conditions de vie nécessaires au développement d'une prairie fraîche.

Le professeur Schröter a donné le nom de « Milchkrautweide » ² à ce type de prairie, à cause de la présence constante de composées riches en matières nutritives qui souvent prédominent. Il s'agit des composées voisines de la dent-de-lion que le professeur Schröter a groupées sous le nom de « Milchkräuter ». Elles sont représentées ici par l'espèce N° 4, *Leontodon hispidus*, le liondent à poils raides. On compte une douzaine de capitules jaune clair de cette espèce, au premier plan. Cette plante pousse de la plaine jusqu'à la limite des neiges persistan-

¹ Le professeur Dr W. Rytz a assisté l'artiste comme conseiller scientifique.

² Je traduis par prairie fraîche, faute d'une expression française satisfaisante correspondant à *Milchkraut* (n. d. t.).



PRAIRIE FRAICHE (en avant, en bas)**Bonnes plantes fourragères.**

Les numéros sont autant que possible imprimés sur la plante elle-même ou un peu au-dessous de la fleur.

N° 1. <i>Poa alpina</i> var. <i>vivipara</i>	Pâturin des Alpes var. <i>vivipare</i>
N° 2. <i>Phleum Michelii</i>	Phléole de Micheli
N° 3. <i>Festuca rubra</i> var. <i>commutata</i>	Fétuque rouge variété
N° 4. <i>Leontodon hispidus</i>	Liondent à poils raides
N° 5. <i>Crepis aurea</i>	Crépide orangée
N° 6. <i>Potentilla aurea</i>	Potentille dorée
N° 7. <i>Alchemilla vulgaris</i>	Alchémille des prés
N° 8. <i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés
N° 9. <i>Trifolium badium</i>	Trèfle brun
N° 10. <i>Anthyllis vulneraria</i>	Patte-de-Chat
N° 11. <i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé
N° 12. <i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrépide en ombelle, Fer-à-cheval
N° 13. <i>Ligusticum mutellina</i>	—
N° 14. <i>Campanula Scheuchzeri</i>	Campanula de Scheuchzer

Autres plantes.

N° 15. <i>Orchis globosus</i>	Orchis globuleux
N° 16. <i>Gymnadenia albida</i>	Gymnadénie blanchâtre
N° 17. <i>Gymnadenia conopea</i>	Orchis moucheron
N° 18. <i>Nigritella nigra</i>	Orchis vanillé
N° 19. <i>Salix retusa</i>	Saule émoussé
N° 20. <i>Moehringia muscosa</i>	Moehringie mousse
N° 21. <i>Anemone alpina</i>	Anémone des Alpes
N° 22. <i>Ranunculus montanus</i>	Renoncule à feuilles de géranium
N° 23. <i>Alchemilla Hoppeana</i>	Alchémille de Hoppe
N° 24. <i>Oxytropis montana</i>	Oxytropis des montagnes
N° 25. <i>Androsace chamaejasme</i>	Androsace naine
N° 26. <i>Prunella grandiflora</i>	Brunelle à grandes fleurs
N° 27. <i>Thymus serpyllum</i>	Serpolet
N° 28. <i>Veronica fruticulosa</i>	Véronique fruticuleuse
N° 29. <i>Veronica fruticans</i>	Véronique des rochers
N° 30. <i>Globularia nudicaulis</i>	Globulaire à tiges nues
N° 31. <i>Globularia cordifolia</i>	Globulaire à feuilles échancrées
N° 32. <i>Phyteuma orbiculare</i>	Raiponce orbiculaire
N° 33. <i>Chrysanthemum leucanthemum</i> ssp. <i>montanum</i>	Grande marguerite des montagnes
N° 34. <i>Carduus defloratus</i>	Chardon des Alpes

PRAIRIE MAIGRE

(au milieu, en bas et dans l'angle à droite en avant)

N° 35. <i>Nardus stricta</i>	Nard raide, poil-de-chien
N° 36. <i>Potentilla erecta</i>	Tormentille
N° 37. <i>Gentiana purpurea</i>	Gentiane pourpre
N° 38. <i>Campanula barbata</i>	Campanule barbue
N° 39. <i>Arnica montana</i>	Arnica

PAPILLONS

N° 40. <i>Parnassia apollo</i>	Apollon
N° 41. <i>Papilio podalirius</i>	Flambé
N° 42. <i>Vanessa urticae</i>	Petite tortue
N° 43. <i>Grebias</i> sp.	

SOMMETS

N° 44. Schreckhorn.
N° 45. Wetterhorn.

tes. Séchée, elle contient 13,8 % de protéine, 3,47 % de corps gras, 21,65 % de fibres et 32,15 % d'extraits non azotés.

Une autre composée qui, dans un sens plus large, peut être rattachée au même groupe est le N° 5, *Crepis aurea*, la crépide orangée. Cette espèce est encore plus riche en albumines et en graisses que le liondent. On en trouve dix plantes représentées dans le gazon. Le tableau montre ainsi clairement que ces végétaux occupent une place prépondérante dans ce riche pâturage. Stebler et Schröter, en analysant une prairie analogue, ont trouvé que 18,25 % du rendement provenait de ces composées.

(A suivre.)

HANS GILOMEN. (*Traduit librement par E. D.*)

UN RAPPORT

Les articles parus dans *L'Éducateur* sur l'enseignement de la langue prouvent bien l'intérêt que suscite chez les instituteurs cette partie importante de leur tâche. Cet intérêt, d'ailleurs, ne date pas d'aujourd'hui et la polémique provoquée, il y a quelques années, par « la crise du français » — qui fut un sujet d'actualité pendant quelques semaines — ne ralentit pas le zèle de ceux que ce problème intéressait depuis des années et qui continuent à chercher.

Un de nos collègues m'a prêté l'important « Rapport de la commission de composition » que rédigèrent des membres de l'Union des Instituteurs primaires genevois en 1927. Ce rapport fut jadis publié par *L'Éducateur*. Sa lecture est pleine d'enseignements. Et l'on peut regretter que ce rapport soit aujourd'hui quasi introuvable.

Nous y trouvons exprimés toutes nos préoccupations et tous nos vœux. Ce n'est pas un ensemble de notes ou de remarques, mais un exposé coordonné, systématique, d'une méthode de travail.

« Notre but, disent les auteurs, est d'amener l'enfant à la connaissance et à la pratique de sa langue. Par des séries d'exercices gradués, nous voulons le rendre capable de rédiger aisément ses observations, ses impressions. »

Ce sont ces exercices qui représentent, sans nul doute, la partie la plus originale et la plus intéressante du travail. Je cite :

Exercices de vocabulaire. Recherches de mots nouveaux dont il faut définir la valeur et l'emploi, de mots connus dont il faut préciser le sens. Exercices de notations élémentaires. Exercices formels qui reprennent ces notations en variant leur structure ou en nuancant leur sens. Exercices de choix et d'élimination. Commentaire et analyse de textes d'auteurs qui fournissent des références et des exemples pour traiter des sujets semblables.

Comme on sent, dans tous ces exercices, le souci du « praticien » de ne pas s'éloigner du concret. Pas de théorie, mais un effort tenace

pour obtenir un résultat précis. Et tout au long des dix leçons, réunies sous le titre de « Notations et observations directes » se montrent le même souci et le même effort. Des travaux d'élèves indiquent le résultat obtenu. Des exercices sont suggérés à profusion, comme aussi les thèmes analogues à traiter. Voici les titres des dix leçons : Le mouvement. S'habiller. Manger. Travailler. Circuler. Voyager. Jouer. Les animaux. Choses animées. L'eau, le feu, la flamme. Faits divers et comptes rendus.

Chacune de ces parties ne doit pas constituer une seule et unique leçon. C'est un groupe de leçons sur des thèmes analogues mais variés.

Et tout ce qu'aujourd'hui encore nous nous efforçons de pratiquer, nous le trouvons recommandé. Les auteurs parlent — en connaissance de cause — des titres impossibles, comme Histoire d'une pièce de cinquante centimes ou Histoire d'une goutte d'eau. Avant d'écrire, observer, préconisent-ils. Ils introduisent dans la classe la toupie, le toton, la pantomime, le journal qui flambe sous les yeux des élèves.

Enfin, ils proposent une série de procédés de corrections, dont certains figurent aujourd'hui dans la grammaire Atzenwiler.

Alors, va-t-on me dire, tout est dit et l'on vient trop tard... Je ne le crois pas. On rencontre toujours des difficultés nouvelles et leur solution demande un incessant perfectionnement. La pratique d'une méthode en fait apparaître la relativité et un esprit chercheur trouve toujours un terrain d'action.

Mon intention, dans ces quelques lignes, était de montrer quel avait été l'effort de nos aînés et de leur rendre hommage. La tradition de notre métier veut que, l'un après l'autre, les jeunes instituteurs recommencent les mêmes expériences et s'achoppent aux mêmes difficultés. Mais elle provoque aussi, de génération en génération, un effort pour généraliser ce qu'il y a de meilleur dans les essais tentés. Celui de 1927 me paraît d'une remarquable qualité et je serais heureux que ces quelques réflexions l'aient remis en mémoire.

Groupe d'Etudes.

ROBERT JAQUET.

LES LIVRES

TROIS LIVRES

Les *Editions de la Baconnière* ont fait paraître ces derniers temps trois livres. Je ne peux les présenter que brièvement, ce que je regrette car ils mériteraient mieux que quelques lignes.

Polyphonie, par le Dr Ch. de Montet et **Été 39**, par Emmanuel Buenzod, portent tous deux la marque des inquiétudes présentes bien que, si M. Buenzod part de l'« actuel » pour définir l'individu par rapport à la société et aux manifestations de l'art et de la pensée, M. de Montet s'attache moins à l'événement.

Si le premier écrit que le drame qui engage la vie de l'homme « ...le ramène invariablement à se pencher avec stupeur sur la contemplation de contraires qui s'excluent... », le second constate que celui qui regarde l'existence telle qu'elle se joue ne peut s'empêcher de noter l'échec de toutes les tentatives d'expliquer la vie, de la plier à la logique, à la raison, à la psychologie, à la morale ou à des valeurs quelconques.

Ayant fait ces constatations, les deux auteurs dressent un inventaire des possibilités de l'esprit humain et cherchent le moyen de garder cet esprit dans son intégrité.

M. Buenzod s'écrie : « Ne touchez pas à l'homme ! Que soit utilisé l'humain pour les besoins de demain ; ... »

M. Montet pense que l'humain peut être sauvegardé par une communion que rendraient possible des virtualités qui excèdent ce que nous percevons et qui constituent proprement le « réel ».

Ces deux ouvrages quoique très différents sont parents, dans la ligne des moralistes romands. (Moraliste étant ici dénué de toute idée de prêche.)

Disons encore que les vues de M. Buenzod sur la musique sont particulièrement intéressantes.

* * *

Le troisième volume dont je veux parler est aussi œuvre d'analyste. Analyse portant cette fois sur les écrivains et leurs ouvrages.

Portraits d'écrivains romands contemporains, par Edouard Martinet veut nous faire connaître ceux qui sur le terroir romand participent à la vie littéraire. On sait trop que chez nous la parole de l'écrivain se perd le plus souvent dans un silence compact — indifférence ou refus de se prononcer —. Ce silence, M. Martinet veut le briser et, puisque le public se méfie toujours des œuvres qu'un écrivain romand lui propose, montrer à ce public combien sa méfiance est injustifiée. Cette *Présentation des écrivains romands contemporains* est faite sur un mode alerte et plaisant. 19 dessins hors-texte de Pétrovic nous donnent le portrait vivant de nos romanciers, poètes et critiques.

* * *

Il faut se réjouir de l'activité dont fait preuve l'édition romande. Dans les circonstances présentes, c'est un peu à nous à maintenir les lettres françaises. Prenons-en conscience, et, en toute modestie tâchons de ne pas être indignes de ce rôle. Ceci dit en espérant que le public romand s'intéressera d'une manière plus active... et efficace, à notre production littéraire.

ALB. R.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

•
Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Demandez notre Catalogue gratuit !
 sur tout le Matériel de
 Réforme scolaire

Wilh. SCHWEIZER & C^o, WINTERTHUR

*Service
 prompt et soigné*

pour :
 LE CALCUL
 L'ÉCOLE ACTIVE
 LE TRAVAIL MANUEL

auxilia

Ecole de perfectionnement pour jeunes filles

16, AVENUE TISSOT

LAUSANNE

Début de l'année scolaire en septembre.

Cours ménagers. Pédagogie. Langues, culture générale, etc. Préparation de maîtresses de maison et de gouvernantes d'enfants. Classe d'application. Placement des élèves. Références. Prospectus détaillé gratuit.

Tél. 3.42.18.

Mmes S. Marsens et O. Chevalier

VACANCES! BONNES
PENSIONS

L'HOTEL DES MARECOTTES

1100 m.

Vallée du Trient

est ouvert

ABONNEZ-VOUS à l'un des

Cabinets de Lecture

de la

Librairie Payot

**NEUCHATEL
VEVEY
MONTREUX
BERNE
BALE**

Vous y trouverez les meilleurs ouvrages des auteurs
contemporains et les dernières nouveautés.

Demandez les conditions d'abonnement aux Cabinets de
Lecture ci-dessus indiqués.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique



COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

ÉLÈVES A PARTIR DE 15 ANS

1937	23 élèves	Baccalauréats,
1938	29 élèves	Maturités,
1939	36 élèves	Raccordement aux
1940	45 élèves	Collèges et Gymnases

Cours préparatoire en vue des examens d'entrée aux Ecoles normales

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3.35.99

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel